



Baie-D'Urfé

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ANNÉES FINANCIÈRES 2017-2018-2019

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Baie-D'Urfé, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017 pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019, a été déposé le 14 septembre 2016 au bureau du soussigné au 20410, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé (Québec) H9X 1P7.

Quiconque désire en prendre connaissance peut le faire à l'hôtel de ville de Baie-D'Urfé sis au 20410, chemin Lakeshore, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h, ou par Internet (<http://ville.montreal.qc.ca/evalweb>).

AVIS est également donné, conformément à l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1), que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision administrative prévue à la section I du chapitre X de cette loi.

Toute demande de révision administrative doit être déposée comme suit:

QUAND: au plus tard le 30 avril 2017;

COMMENT: au moyen du **formulaire prescrit** (disponible à l'hôtel de ville de Baie-D'Urfé ou dans les bureaux régionaux du Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal), accompagné de la **somme d'argent** déterminée par le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée;

OÙ: soit en personne, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, à l'un des bureaux de la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal:

255, boul. Crémazie Est, bureau 600
Montréal (Québec) H2M 1M2

1868, boul. des Sources, bureau 500
Pointe-Claire (Québec) H9R 5R2

soit par courrier recommandé
au:

255, boul. Crémazie Est, bureau 600
Montréal (Québec) H2M 1M2

La demande de révision doit exposer succinctement les motifs invoqués à son soutien et les conclusions recherchées.

Donné à Baie-D'Urfé, ce 21^e jour de septembre 2016.

Michael Nguyen
Greffier

PUBLIC NOTICE

DEPOSIT OF THE REAL ESTATE ASSESSMENT ROLL FISCAL YEARS 2017-2018-2019

NOTICE is hereby given that the triennial real estate assessment roll of the Town of Baie-D'Urfé, coming into force on January 1, 2017, for fiscal years 2017, 2018 and 2019, has been deposited on September 14, 2016, at the office of the undersigned at 20410 chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé, Quebec, H9X 1P7.

Anyone interested may consult the roll at the Baie-D'Urfé Town Hall located at 20410 chemin Lakeshore, from Monday to Thursday between 8 a.m. and 4:30 p.m. and on Friday between 8 a.m. and 1 p.m., or by Internet (<http://ville.montreal.qc.ca/evalweb>).

NOTICE is also given that, according to Section 74 of the *Act Respecting Municipal Taxation* (R.S.Q., chapter F-2.1), any person having an interest in contesting the correctness, existence or absence of an entry on the roll relating to a property owned by himself or another person may file an application for an administrative revision, as provided for under Division I of Chapter X of this act.

Any application for an administrative revision must be filed as follows:

WHEN: no later than April 30, 2017;

HOW: by means of the **form prescribed** (available at the Baie-D'Urfé Town Hall or at the regional office of the *Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal*), accompanied by the **sum of money** determined by the *Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal* for the applicable fiscal year, otherwise the application is deemed not to have been filed.

WHERE: either in person, from Monday to Friday, between 9 a.m. to 12 p.m. and 1 p.m. to 4 p.m. at one of the offices of the *Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal*:

255 Crémazie Boulevard
East, Suite 600
Montréal, Québec H2M 1M2

1868 Des Sources Boulevard, Suite
500 Pointe-Claire, Québec H9R
5R2

or by registered mail at the
following address:

255 Crémazie Boulevard East,
Suite 600 Montréal, Québec H2M
1M2

The application for review must state briefly the grounds invoked and the conclusions sought.

Given at Baie-D'Urfé, this 21st day of September 2016.

Michael Nguyen
Town Clerk